

**Compte-rendu du comité départemental Natura 2000
du 15 mai 2014**

Le comité départemental Natura 2000 s'est déroulé sous la présidence de monsieur BLACHERE, directeur départemental des territoires, qui a ouvert la séance en précisant que cette rencontre était l'occasion de présenter le bilan de l'animation et le suivi de l'évolution des sites Natura 2000 gersois et interdépartementaux.

La parole a donc été donnée à madame LEMOUZY de l'ADASEA du Gers, qui a présenté en premier lieu les actions conduites sur le site « **Les étangs d'Armagnac** » ainsi que les perspectives d'action 2014 (cf. diaporama annexe 1).

A l'issue de cette présentation, les échanges ont porté sur les points suivants :

- actualisation de la cartographie des habitats naturels : elle sera réalisée en 2014 afin de tenir compte d'une part, de l'évolution des supports de numérisation, et d'autre part, de l'actualisation en 2009 de la typologie des habitats par le conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi Pyrénées (CBNPMP). Cette nouvelle cartographie sera accompagnée d'un rapport d'analyse qui fera apparaître la distinction entre l'évolution des habitats due à l'application de la nouvelle typologie, et celle liée à l'évolution des milieux.

- érosion et lessivage aux abords des étangs sur les bassins versants : afin d'améliorer la lutte contre ce phénomène, une nouvelle mesure agro-environnementale (MAEt) visant au maintien et à l'augmentation des haies viendra compléter le dispositif de bandes enherbées, considéré comme très efficace en matière d'absorption d'intrants, mais ne limitant pas suffisamment l'érosion des sols. La modification des pratiques agricoles en amont devra être recherchée et encouragée, les bandes enherbées étant un moyen de visualiser et de quantifier les pertes de terres agricoles dues au lessivage. Enfin, la mise en place d'un suivi de la qualité de l'eau permettra d'analyser les effets bénéfiques de ces mesures.

Puis madame LEMOUZY a poursuivi avec la présentation du site « **Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou** » (cf. diaporama annexe 1) dont la spécificité repose sur la réalisation d'un plan de communication, souhaité par le comité de pilotage afin de développer le tourisme local et faire découvrir le site. Différentes actions ont donc été mises en place, telles que l'élaboration de guides et panneaux d'information, la création de sentiers de randonnées au cœur du site, ou encore la journée des orchidées...

Le troisième site présenté a été « **Vallée et coteaux de la Lauze** » (cf. diaporama annexe 1) pour lequel la principale actualité est l'extension de son périmètre suite à la demande de trois communes : Betcave-Aguin, Villefranche d'Astarac et Faget-Abbatial. Les inventaires terrain ayant été validés par le comité de pilotage en début d'année 2014, la phase de consultation des communes et EPCI sera programmée au cours du second semestre 2014 sur une durée de deux mois. L'extension du périmètre sera ensuite validée par un arrêté ministériel. Il est rappelé que d'autres ajustements pourront être envisagés lors de la révision du DOCOB.

D'un point de vue touristique, ce site ne fait pas l'objet de demande particulière de développement hormis de la part des offices de tourisme qui souhaitent mieux connaître le site afin de le valoriser et de développer leurs propres actions.

Ces diaporamas ont été l'occasion pour la chambre d'agriculture d'insister sur l'incidence pressentie comme négative de la réforme de la PAC sur les exploitations d'élevage traditionnel, et sur l'importance du maintien des aides telles que MAET, MAEc système (herbager et polyculture-élevage) tout comme l'indemnité compensatoire de handicap naturel (ICHN) liée aux zones défavorisées, seules garantes de la survie de l'élevage et du maintien de l'entretien de l'espace agricole.

Puis, madame PERROT de l'Institution Adour, a exposé les principales caractéristiques du site interdépartemental « **Vallée de l'Adour** » et les actions menées dans le cadre de l'animation (cf. diaporama annexe 2).

Les échanges ont porté sur les points suivants :

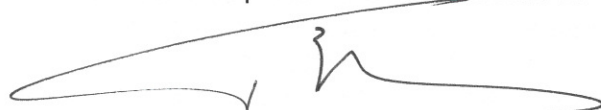
- périmètre d'influence : afin de favoriser la contractualisation auprès des agriculteurs, l'espace de mobilité de l'Adour a été proposé en tant que périmètre d'influence lors de l'élaboration du DOCOB, mais n'a pas été mis en place en raison de la position défavorable des représentants de la profession agricole. La chambre d'agriculture a fait part des inquiétudes des agriculteurs face à l'évolution constante des contraintes réglementaires, dont celles liées à Natura 2000 (évaluation des incidences, conditionnalité aux aides PAC), et a souligné que l'élargissement du territoire Natura 2000 engendrait des démarches administratives toujours plus lourdes. Par ailleurs, elle a rappelé que le contexte agricole autour de l'Adour était différent des autres sites, et que le maintien de sa richesse biologique n'était pas forcément lié aux pratiques agricoles. Toutefois, étant favorable à la poursuite de la réflexion à ce sujet, elle a précisé que l'année 2014 pourrait être l'occasion de reprendre le travail sur ce thème.

- contrats forestiers : le centre régional de la propriété forestière (CRPF) déplore l'impossibilité de mettre en place de véritables contrats forestiers faute de financement ou d'inscription au DOCOB de mesures élargies à l'ensemble d'un massif. A titre d'exemple, les seules dispositions généralement prévues par les DOCOB sont le maintien des vieux arbres en milieu forestier, mesures trop restrictives pour être efficaces. Des actions telles que des éclaircies en abandon ou des mesures d'irrégularisation lui paraissent plus adaptées. Selon la DDT, la difficulté de mise en œuvre de ces actions réside d'une part dans leur faible rémunération, et d'autre part dans la durée parfois très longue des engagements (30 ans). Concernant l'Adour, il existe une action de régénération d'habitats naturels d'intérêt communautaire pouvant intéresser des propriétaires forestiers.

Le comité départemental s'est poursuivi avec la présentation des sites interdépartementaux « **La Gélise** » (cf. diaporama annexe 3) par monsieur LANS de DDT du Gers, et « **réseau hydrographique du Midou-Ludon** » (cf. diaporama annexe 1) conjointement par madame LEMOUZY de l'ADASEA et monsieur TARROZZI de la préfecture des Landes.

Aucune observation n'étant formulée, monsieur BLACHERE a clos cette rencontre en remerciant les membres présents pour leur participation.

Le directeur départemental des territoires



Philippe BLACHERE

Liste des membres présents :

M. BLACHERE, directeur départemental des territoires,
M. UHLMANN, chef du service territoire et patrimoines de la DDT,
M. LANS, chef de l'unité environnement de la DDT du Gers,
M. ZURAW, chef du bureau droit de l'environnement de la préfecture,
M. ROUY Mathieu, Agence de l'eau Adour-Garonne,
M. TAROZZI, préfecture des Landes,
M. LESPONNE, CPIE pays gersois,
M. NONON, centre régional de la propriété forestière (CRPF),
M. CHETAILLE, centre régional de la propriété forestière (CRPF),
Mme AUBIGNAT, office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA),
M. de MARCILLAC, syndicat de la propriété forestière,
M. SARRAMIAC, office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS),
Mme EHINGER, compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne (CACG),
Mme RICAUD LAFFITTE, conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement (CAUE),
Mme PEREZ-SAPPPIA, service territorial de l'architecture et du patrimoine (STAP),
M. ROGER, maire de LAMAGUERIE et président du comité de pilotage de la Lauze,
M. BUGNICOURT, chambre d'agriculture,
M. RAYON, syndicat de rivière Gélise-Izaute,
M. BARBASTE, directeur de l'ADASEA du Gers,
Mme LEMOUZY, ADASEA du Gers,
Mme PERROT, Institution Adour,
Mme MAZUEL, unité environnement de la DDT du Gers.

Membres excusés :

M. CHASSAING, secrétaire général de la préfecture,
Mme de RIBIER, sous-préfète de Mirande,
Mme BIEMOURET, députée du Gers,
M. FILY représentant le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL),
Mme DEVELAY, représentant le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, (DRAAF),
Mme GANDRIEUX, conseillère en activité physique et sportive à la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP),
M. FLOURETTE, lieutenant-colonel, délégué militaire adjoint,
M. DURANTHON, directeur du muséum de Toulouse,
M. PUJOL, président du conseil général du Gers,
Mme LEMOZY, direction départementale des territoires du Lot-et-Garonne (DDT 47),
M. LASPORTES, maire de Saint-Arailles et président du comité de pilotage du site « coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou »,
M. GABAS, maire d'Eauze et président du comité de pilotage « les étangs d'Armagnac »,
M. MALABIRADE, chambre d'agriculture,
M. OLIE, président de la chambre des métiers et de l'artisanat,
M. PARDE, action recherche environnement Midi-Pyrénées,
M. LANÇON, président de la fédération de pêche,
Mme BÉLVEZE, ADASEA du Gers.

Annexes :

Annexe 1 - Diaporama ADASEA (Lauze, Lizet, Etangs d'Armagnac et Midou-Ludon)

Annexe 2 - Diaporama Institution Adour (Vallée de l'Adour)

Annexe 3 - Diaporama DDT (la Gélise)

Membres exclus

M. CHASSAIGN, secrétaire général de la préfecture
Mme de RIBIER, sous-préfecte de Mirande
Mme BIGNOURT, députée du Gers
M. FLY, représentant le directeur régional de l'aménagement et du logement (CREAL)
Mme DEVEY, représentant le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (ORAF)
Mme GANDRILLUX, conseillère en activités physiques et sportives à la direction départementale de la coopération sociale et de la promotion des populations (DDSP)
M. ROURTTE, lieutenant-colonel, délégué militaire adjoint
M. DURANTON, directeur du réseau de l'Adour
M. PUJOL, président du conseil général du Gers
Mme LEMOY, directrice départementale des techniques du Lot-et-Garonne (DDT 47)
M. LASPOTER, maire de Saint-Aulès et président du comité de pilotage de l'axe
M. GABAS, maire de Lauze et président du comité de pilotage de l'axe
M. MALABRAC, député de l'Adour
M. OUBÉ, président de la chambre des députés de l'Adour
M. FARRÉ, vice-président du conseil général du Lot-et-Garonne
M. LANGOT, président de la chambre de l'Adour
Mme de VERT, députée du Gers